



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
d'Auvergne-Rhône-Alpes

N° Réception : RTI-16-07475-63  
N° d'ordre : RTI-69630783416

## PROCES-VERBAL DE RECEPTION A TITRE ISOLE

Motif(s) de la réception: Véhicule importé conforme à un type réceptionné

Il résulte des constatations effectuées le 21/06/2016

à la demande de **EUROPE SERVICE**  
**AVENUE DU GARRIC - - 15000 AURILLAC**

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(A.1) Précédent numéro d'immatriculation	: SDO034
(B) Date de première immatriculation	: 12/06/2009
(D.1) Marque	: SCANIA
(D.2) Type Variante Version	: B9G42X39S
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	:
(D.3) Dénomination commerciale	: P 280
(E) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	: YS2P4X20002046364
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	:
(F.2) Masse en charge maximale admissible(kg) en service dans l'État (PTAC) (kg)	: 19 000
(F.3) Masse en charge maximale admissible(kg) dans l'ensemble en service dans l'État (PTRA) (kg)	: NEANT
(G) Masse en service (G1 +75) (kg)	:
(G.1) Poids à vide national(PV) (kg)	: 12 640
Largeur (m) Longueur (m) Surface (m²) (pour PTAC > 3500 kg et catégorie N1)	: 2.55 m - 7.11 m - 18.13 m²
(J) Catégorie internationale	: N3
(J.1) Genre national	: VASP
(J.2) Carrosserie (CE)	:
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)	: VOIRIE
(K) Numéro de la réception par type	: p-2375.04.06
(P.1) Cylindrée (cm³)	: 9290
(P.2) Puissance nette maximale (kW)	: 206
(P.3) Source d'énergie	: GO
(P.6) Puissance administrative (CV)	: 25
(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg)	:
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 2
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	: 90
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min)	: 1425
(V.7) CO <sub>2</sub> (g/km)	:
(V.9) Classe environnementale	: 2005/55*2006/51EURO5

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné

Montant de la redevance 86 90 €

### NOTA:

### MENTIONS PARTICULIERES (à reporter sur le certificat d'immatriculation):

Visite technique avant le 08/06/2017

Fait à Clermont-Ferrand, le 23/06/2016  
Pour le Préfet, par délégation,  
Le Chef de la Cellule Véhicules

Pascal SAUZE

Fait à Clermont-Ferrand le 23/06/2016  
Le Technicien Supérieur de l'Environnement et des Véhicules

Jean-Claude CHABOCHE

Nota : Recours sous 2 mois auprès du Tribunal Administratif - En cas de contestation relative à la dénomination des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Service Réglementation et Contrôle des Transports et des Véhicules CF - 7, Rue de la Liberté - 63033 - Clermont-Ferrand cedex 1